PV DU CONSEIL D'UFR RÉUNI LE 27 MARS 2025

Présents : BOIS Pascal, BOLTANSKI Ariane, BROINE Éric, CALVET Yann, CHARDON Laurette, DE BRUYN Gabriel, DELENTE Eliane, DROOGMANS Alistair, GORRE Gilles, HAMEL Hugo, HERMAND Karine, JOBEZ Romain, JUAN Myriam, LECHAT Didier, LEGER Thaïs, OLLIVIER Galaad, PAQUET Fabien, PATARD Adeline, RIVRON Vassili, SAILLOT Éric.

Procurations : Anne DE MATHAN à Ariane BOLTANSKI, Miléna DOYTCHEVA à Yann CALVET, Brigitte GAUVIN à Gabriel DE BRUYN, Anne PELLISSIER à Éric SAILLOT, Alain SANDRIER à Didier LECHAT.

Invités : AMAND Rudy, DUMAS-REUNGOAT Christine, HOUARD Alexandra, LAVILLE Matthieu, Éric OSOUF, ROMERI Luciana.

Excusés : Anne DE MATHAN, Miléna DOYTCHEVA, Brigitte GAUVIN, Anne PELLISSIER, Alain SANDRIER.

Durée : 1h15.

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL DU 25 FEVRIER 2025

Monsieur CALVET soumet à la validation des membres du conseil d'UFR le PV du conseil plénier du 25 février 2025.

Quelques modifications sont demandées : enlever le « s » à TD en page 2, une reformulation quant aux demandes de modifications de maquettes et/ou de MCC.

Monsieur CALVET précise qu'il recevra les personnels de la Scolarité la semaine prochaine quant au point sur les émargements.

Monsieur CALVET rappelle que les sujets doivent être transmis dans les délais demandés à la Scolarité.

Vote sur le PV Conseil d'UFR plénier du 25 février 2025 : 22 pour (adopté à l'unanimité).

2. INFORMATIONS GENERALES

Monsieur BROINE indique que Jacqueline PILET-LEMIERE, ingénieure de recherche est décédée ; elle exerçait au laboratoire CRAHAM. Et, il serait bien qu'un message soit adressé à la communauté universitaire, comme cela est fait pour les enseignants-chercheurs.

Monsieur CALVET rappelle que nous devons inscrire dans nos maquettes un enseignement sur la Transition Ecologique et le Développement Soutenable (TEDS).
Suite à un evento, une réunion à destination des responsables de formation aura lieu le jeudi 10 avril 2025.

Par ailleurs, l'UNICAEN est lauréate d'un appel à projet sur la cybersécurité. Le projet CIRCÉ est un espace de sensibilisation à la cybersécurité. Monsieur CALVET indique aux enseignants qu'ils peuvent intégrer cet enseignement à leurs cours. Si les enseignants souhaitent accéder et utiliser les ressources CIRCÉ, il faut envoyer un message à Elsa JAUBERT.
Les étudiants qui suivront cette formation facultative, obtiendront un open badge.

A la suite de la réunion des Directeurs de composantes du 26 mars 2025, Monsieur CALVET indique que la réforme des concours de recrutement des enseignants est relancée : le recrutement s'effectuera en fin de Licence 3.
Monsieur CALVET rappelle que cela devra rentrer dans les demandes de modifications de maquettes et/ou de MCC, qui seront étudiées lors du prochain Conseil d'UFR HSS, dans sa séance du 6 mai 2025

Monsieur CALVET indique qu'il y aura bien un repyramidage cette année, pour les enseignants-chercheurs.
Neuf sections sont désignées comme prioritaires par l'établissement. Pour l'UFR HSS, il n'y aura de repyramidage possible que dans la 8ème section.
Les candidatures devront être déposées entre le 14 et le 24 avril 2025 sur ELECTRA
L'objectif est d'atteindre un taux d'encadrement PU/MCF à 40%. Pour déterminer les sections, la DRH a éliminé les sections sans candidat et les sections CNU ayant déjà eu deux repyramidages.

Monsieur BROINE ajoute qu'il y aura un repyramidage pour les BIATSS. Il précise que le repyramidage IGR est terminé, que le repyramidage IGE se fera encore pendant deux ans.

Monsieur CALVET indique que le Code du travail ayant été modifié, les entreprises vont devoir contribuer au financement des formations des apprenants à hauteur de 20%. L'UFR HSS est assez peu concernée.

Monsieur CALVET fait un point sur les allocations doctorales et les procédures d'attribution. Il indique une baisse des financements ministériels compensée par l'établissement ; pour un total de 53 allocations. Monsieur DE BRUYN indique qu'il a demandé, en Commission de la Recherche, des explications sur la répartition des allocations entre les écoles doctorales, laquelle, d'après les explications données par le président et les vice-présidents recherche de l'université est fondée en partie sur des critères historiques, et en partie sur le taux de pression dans chaque école doctorale.

Monsieur DE BRUYN indique que nous allons devoir procéder à une modification des dispositifs d'accompagnement 2025-2026. Il annonce qu'une commission pédagogique ad hoc se réunira prochainement. Actuellement, seuls les dispositifs destinés aux étudiants admis en "oui si" ont été présentés et validés à la CFVU du 4 mars dernier.

3. COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT 2024-2025

Monsieur DE BRUYN commente le document transmis aux membres du Conseil d'UFR HSS.

Des discussions ont lieu et quelques ajustements sont faits en séance.

Monsieur PAQUET précise qu'il faudra compléter l'annexe transmise avec les documents pour l'élaboration du CR, pour chaque demande de modification de maquette et/ou de MCC.

Monsieur DE BRUYN indique qu'il rencontrera prochainement le Carré International pour la mise en place financière du semestre d'enseignement en anglais.

Vote sur la composition des Conseils de perfectionnement 2024-2025 : 23 pour ; 2 abstentions.

4. POINT PARCOURSUP ET MONMASTER

Monsieur DE BRUYN indique que la phase de candidature de MonMaster est terminée depuis le 24 mars dernier. Globalement, le nombre de candidatures est en augmentation.

Pour PARCOURSUP, Monsieur DE BRUYN indique formation par formation le nombre des candidatures. La baisse démographique ne semble pas encore impacter significativement les candidatures.

5. TRAITEMENT DES FRAUDES IA

Monsieur DE BRUYN rappelle que le règlement des études considère l'utilisation de l'IA comme une fraude. Par exception, l'IA peut être utilisée mais cela doit être explicitement mentionné dans la commande de l'enseignant.

La DAJI préconise, dans le cadre de la fraude à l'IA de convoquer l'étudiant, de ne pas être seul lors de l'audition et de faire avouer l'étudiant.

En avouant, l'étudiant peut bénéficier de la procédure dite de plaider-coupable, qui est une procédure allégée et plus conciliante.

Les enseignants demandent un abonnement à Compilatio Magister +.

6. QUESTIONS DIVERSES

Question des étudiants concernant les procurations au conseil de l'UFR HSS : Les étudiants demandent comment fonctionnent les procurations des étudiants au sein du conseil de l'UFR HSS.

Monsieur OSOUF répond que cela correspond aux directives ministérielles. Pour les membres représentants des étudiants, il y a un membre titulaire et un membre suppléant. Si le membre titulaire est absent, c'est son suppléant qui siège de droit. Si le représentant titulaire ET le représentant suppléant indiquent qu'ils sont absents, le représentant titulaire peut donner procuration à un autre membre du Conseil.

Le Directeur
de l'UFR Humanités et Sciences Sociales

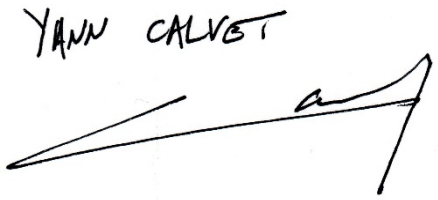

Yann CALVET